



Le Mans, le 05 février 2018

Appel à la vigilance : neige-verglas pour toute la journée de mardi

Le département de la Sarthe est placé en vigilance orange pour un phénomène de neige verglas.

L'épisode neigeux débutera dans la nuit du lundi 5 février et se poursuivra toute la journée du mardi 6 février.

L'accalmie interviendra mercredi en cours ou fin de matinée. Les températures durant l'épisode neigeux seront négatives.

Les conditions de circulation peuvent devenir rapidement très difficiles sur l'ensemble du réseau et les risques d'accident sont accrus. Quelques dégâts peuvent également affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone.

Nous vous rappelons les principaux conseils de prudence à appliquer en cas de neige/verglas :

- Soyez prudents et vigilants si vous devez absolument vous déplacer.
- Privilégiez les transports en commun, assurez vous de leur circulation avant tout déplacement.
- Renseignez-vous sur les conditions de circulation sur le site de Bison Futé.
- Préparez votre déplacement et votre itinéraire.
- Respectez les restrictions de circulation et déviations mises en place.
- Facilitez le passage des engins de dégagement des routes et autoroutes, en particulier en stationnant votre véhicule en dehors des voies de circulation.
- Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile, tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux.

Autres conseils de prudence dans l'hypothèse où le phénomène affecterait les réseaux de distribution d'électricité :

- Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.
- Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.
- N'utilisez pas pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage (cuisinière, brasero ; etc.) ni les chauffages d'appoint à combustion en continu. Ces appareils ne doivent fonctionner que par intermittence.

Pour plus d'informations :

- Météo France : www.meteofrance.com
- Bison futé: www.bison-fute.gouv.fr